

FICHE DE SÉCURITÉ

Cuprex 50% WG

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance:	Cuprex 50% WG
Code:	8782P/B
Type de formulation :	WG (granulés à disperser dans l'eau)
Concentration:	500 g/kg
Matière active:	oxychlorure de cuivre
Nom IUPAC:	dicopper chloride trihydroxide
Numéro d'identification:	Numéro CAS: 1332-40-7
Numéro d'enregistrement REACH:	Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance, conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement (CE) N° 1907/2006

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées: fongicide à usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Hermoo nv
Lichtenberglaan 2045
3800 Sint-Truiden
Belgique

Tel.: 011 68 68 66
Fax: 011 67 12 05

Email: hermoo@hermoo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (Bruxelles):
070 245 245

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément du règlement CE n° 1272/2008

Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
H400, H410

Classification conformément selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N
R50/53

Pour le texte intégral des phrases R et/ou des mentions de danger: voir la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

L'étiquette conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



Les phrases de risque

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les conseils de prudence

S2: Conserver hors de portée des enfants.
S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres dangers

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Type d'identification de produit	Numéro d'identification	Numéro d'enregistrement REACH	% en poids	Nom	Classification conformément selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification conformément du règlement CE n° 1272/2008

Numéro CAS	1332-40-7	non disponible	500 g/kg	oxychlorure de cuivre	Xn, N R20, R50/53	R22,	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H302, H332, H400, H410
------------	-----------	----------------	----------	-----------------------	----------------------	------	---

Pour le texte intégral des phrases R et/ou des mentions de danger: voir la section 16.

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Ingestion: Rincer la bouche et faire boire un peu d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. Eviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter immédiatement un médecin.

Projection dans les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. Porteurs de lentilles de contact : enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peu d'information disponible sur la toxicité de la matière active chez l'homme. Les symptômes mentionnés sont basés sur la toxicité générale des dérivés de cuivre pour l'homme.

En cas d'INHALATION: irritation des muqueuses et la gorge, la toux.

En cas d'INGESTION: irritation gastro-intestinale, nausée, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. En cas d'ingestion massive, des saignements digestifs, une hémolyse, un état de choc, une atteinte du foie et des reins peuvent survenir.

En cas de CONTACT AVEC LA PEAU ou avec les VÊTEMENTS: irritation locale, rougeur, oedème, démangeaison.

En cas de PROJECTION DANS LES YEUX: irritation locale, conjonctivite, atteinte de la cornée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarque pour le médecin

Prise en charge : traitement symptomatique.

Contacter le centre Antipoisons (voir section 1.4) pour le traitement en milieu hospitalier.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: poudre chimique, eau pulvérisée, CO₂, mousse polyvalent.

Moyens d'extinction inappropriés: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Vu que le produit contient des substances organiques inflammables, en cas d'incendie se formera une fumée noire et dense contenant des produits de combustion dangereux (voir rubrique 10).

L'exposition à des produits de décomposition peut être nuisible à la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire indépendant. Des vêtements de protection individuelle (des bottes, combinaison, des gants, une masque de protection facial et des yeux.)
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir section 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

éviter que le produit s'écoule dans les égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines ainsi que du sol. Endiguer la zone contaminée. Enlever fuites et écoulements accidentels (voir section 6.3). Après rincer la zone contaminée avec de l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout et eaux de surface. Enlever l'eau contaminée suite la législation local Informer les autorités concernées si le produit a pollué l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

Si applicable, contenir le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite).

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Les substances répandues doivent être enlevées avec la matière absorbante à l'aide d'une pelle. Evacuez les substances collectées dans des fûts réutilisables ou destinés à l'évacuation de déchets. Après avoir enlevé la substance, nettoyez soigneusement et à fond le sol et tous les objets contaminés/touchés par la substance en respectant les prescriptions environnementales.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour information de contact
Voir section 7 pour manipulation et stockage
Voir section 8 pour information de protection individuelle
Voir section 13 pour information des considérations relatives à l'élimination

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Manipuler le produit dans un endroit bien ventilé. Toutes les précautions de bonne pratique industrielle doivent être respectées. Porter des vêtements de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosol et des poussières. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. éviter que le produit s'écoule dans les égouts, ne pas déverser. tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.1.2 Des conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Rincer adéquate les matériaux. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. Laver les vêtements contaminés après usage. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Voir aussi section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

cuivre (fumées) (en Cu):
valeur limite (8h): 0.2 mg/m³
cuivre (poussières et brouillards de) (en Cu):
valeur limite (8h): 1 mg/m³

8.1.2 Des informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées pour les substances les plus pertinentes au moins.

Ne pas connu

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Voir section 7 et 8.1.1

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

8.2.2.2 Protection de la peau

8.2.2.2.1 protection des mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374).

8.2.2.2.2 Divers

Porter des vêtements de travail convenable. (combinaison de protection avec une protection complète) .

8.2.2.3 Protection respiratoire

Appliquer dans un endroit bien ventilé.

Si applicable :

Gaz et vapeur formation: filtre de gaz: appareil respiratoire semi-facial avec filtre ABEK.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables : filtre de poussières : P2FFP2

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	Valeur (unité)
a) aspect	poudre fine, bleue claire
b) odeur	odeur douce, sucrée
c) seuil olfactif	pas de données disponibles
d) pH	7.71 (solution à 1%)
e) point de fusion/point de congélation	décomposition se produit avant que le point d'ébullition est atteint (données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%)
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	décomposition se produit avant que le point de fusion est atteint (données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%)
g) point d'éclair	non pertinent
h) taux d'évaporation	pas de données disponibles
i) inflammabilité (solide, gaz)	pas facilement inflammable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	pas explosif
k) pression de vapeur	non pertinent
l) densité de vapeur	non pertinent
m) densité relative	0.91 g/ml
n) solubilité(s)	1.19x10 ⁻³ g/l dans l'eau (données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%, 20°C, pH 6.6)
o) coefficient de partage n-octanol/eau	log Pow = 0.44 (données de l'hydroxide de cuivre 60.1%)
p) température d'auto-inflammabilité	ps auto-inflammable sous 400 °C
q) température de décomposition	240°C (données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%)
r) viscosité	non pertinent
s) propriétés explosives	pas explosif
t) propriétés comburantes	pas oxydant

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connu

10.4 Conditions à éviter

Ammoniac ou des vapeurs acides, acides fortes. Le cuivre est corrosif pour l'aluminium, surtout en circonstances humides et à haute température.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégagent des vapeurs toxiques et irritantes. Décompose à haute température dans HCl et oxydes d'hydrogène et cuivre. Voir section 5.2.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	valeur	duration	espèces	testé sur
a) toxicité aiguë	orale: DL50 > 2000 mg/kg pc		rat	produit formulé
	cutanée: DL50 > 2000 mg/kg pc		rat	produit formulé
	par inhalation: CL50 > 5 mg/l air		rat	produit formulé
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	légèrement irritant (pas de classification)		lapin	produit formulé
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	modérément irritant (pas de classification)		lapin	produit formulé
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	pas sensibilisant		cobaye	produit formulé
e) mutagénicité sur les cellules germinales	le cuivre n'est pas considéré comme génotoxique après ingestion orale; observations similaires in vivo pour d'autres voies d'exposition			substance active (technique)
f) cancérogénicité	pas cancérogène chez le rat; aucune indication de cancérogénicité chez l'homme après ingestion orale			substance active (technique)
g) toxicité pour la reproduction	NOAEL = 15.2 mg Cu/kg pc/jour			substance active (technique)

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	pas de données disponibles			
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	pas de données disponibles			
j) danger par aspiration	cobayes exposés par inhalation au cuivre pendant 70 jours ou 6 mois montrent des lésions pulmonaires et hépatiques similaires à des gens avec 'Vineyard Sprayer's Lung'	70 jours / 6 mois	cobaye	substance active (technique)

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

	valeur	duration	espèces	testé sur
Toxicité aiguë poissons	CL50 = 0.784 mg/L	96h	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	produit formulé
Toxicité aiguë invertébrés	CE50 < 250 µg/l	48h	<i>Daphnia magna</i>	produit formulé
Algues	CE50 (rendement) = 0.248 mg/l	72h	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	produit formulé

12.2 Persistance et dégradabilité

le produit est fortement absorbé par le sol
(des ions de) cuivre ne sont pas biodégradables

12.3 Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 0.44 (données de l'hydroxide de cuivre 60.1%)

12.4 Mobilité dans le sol

presque immobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produits : éviter qu'ils ne se répandent. A éliminer conformément aux prescriptions locales et nationales.

Emballages contaminés : ne pas réutiliser les emballages vides ; si d'application rincer 3 fois.
A éliminer conformément aux prescriptions locales et nationales.

Section 14: Informations relatives au transport

	classification ADR	classification IMDG	classification IATA
14.1 Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (oxychlorure de cuivre)	matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (oxychlorure de cuivre)	matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (oxychlorure de cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	oui	oui	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<u>Symbole:</u>  Code tunnel: E	<u>Symbole:</u> 	<u>Symbole:</u> 
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable pour le transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable pour le transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

SEVESO catégorie: pas connu

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

le fournisseur n' accomplit pas une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange.

Section 16 : Autres informations

Phrases H / Phrases R

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R20: Nocif par inhalation.

R22: Nocif en cas d'ingestion.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H332: Nocif par inhalation.

Liste avec abréviations et acronymes

Des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche

mise à jour de la fiche de données de sécurité selon le Règlement REACH

Les informations présentées dans cette fiche de sécurité reposent sur la connaissance actuelle du produit et ont été collectées dans la littérature existante. Elles sont données de bonne foi et exposent l'aspect sécurité. Cette fiche de sécurité est un complément à notre information relative à l'utilisation de la formulation mais en aucun cas elle ne la remplace.

Les utilisateurs doivent veiller à prendre les précautions nécessaires lors de l'emploi ou de la manipulation de ce produit. En conséquence, l'entreprise ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dégâts qui proviendraient, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces données.

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, Règlement (CE) N° 1272/2008 et Règlement (CE) N° 453/20